



Héritage Parent décédé Revente du bien

Par **Parisquestion**, le 17/09/2016 à 12:25

Bonjour,

Mon père est décédé en 1998 (à 54 ans. Ma mère en avait 51 à l'époque).

Une donation entre époux (au dernier vivant) avait été faite (mariage sous le régime de la communauté réduite aux acquêts).

Ils n'ont pas eu d'autre enfant que moi.

Le seul bien était un appartement qui a été vendu par ma mère pour 220 000 € il y a quelques années.

Je n'ai jamais eu copie d'aucun documents signés chez le notaire. A force, j'ai réuni les différents documents. Ma mère a opté au moment du décès pour être donataire de la plus forte quotité disponible et usufruitière légale du 1/4 des biens.

Quel est le montant que nous aurions du chacun avoir?

Car pour moi, ma mère aurait dû toucher sa part (220 000/2) + la moitié de la part de mon père (110 000/2). Et de mon côté, j'aurais dû avoir la même somme sur la part de mon père (soit 110 000/2 également).

Or sur les 110 000 € de la part de mon père, ma mère a reçu 70 000 € et moi 40 000 €.

Est-ce normal? Comment ce calcul est-il possible?

Que me conseillez-vous.

Merci par avance pour votre Reponse et votre aide,

Cordialement.